DROIT DE RETRAIT CORONAVIRUS

https://www.facebook.com/foosdd.osdd.

Nous vous avons transmis hier le **DGI** : Alerte pour Danger Grave et Imminent déposé hier 16 mars par les élus et le RS (représentant Syndical) de la CGT-FO au « CSEC » (Comité Social Economique Central), et ce afin de vous couvrir tous et toutes, et permettre à nos collègues d'exercer plus facilement leur **droit de retrait**, qui, si on peut le faire valoir à plusieurs (c'est même mieux), reste un droit individuel.

Et parce qu'enfin, à la question : est-il légitime de se penser, dans un contexte de pandémie, en danger grave et imminent lorsque les mesures préventives les plus élémentaires (blouse jetables, gants, lingettes pour nettoyer, gel, masques, désinfection des espaces de travail et espace collectifs...) ne sont pas garanties par l'employeur ?
La réponse est sans contexte OUI.
Pour **FO**, il est clair qu'aucune des activités indispensables de Pôle emploi ne requiert la présence de nos publics, **tous les outils médias** à disposition (internet, messagerie, téléphone, visio…) **permettent les traitements INDISPENSABLES à DISTANCE**.

Il ne doit y avoir aucune réception physique des DE !

Pour **FO** les directions ne peuvent inviter que les collègues qui expriment clairement leur volontariat à se rendre sur les agences et structures, non seulement en leur garantissant l'équipement utile et nécessaire pour se protéger… et protéger les autres, mais, répétons-le, **uniquement pour des activités indispensables**.

Nous devons rejeter toutes menaces de sanction ! Rassurez-vous, durant cette période le gouvernement interdit les licenciements !

Alors n'hésitons pas, pour être en mesure de faire vivre un véritable service public dont nombre de grands dirigeants de tous poils semblent redécouvrir toutes les vertus, invitons les collègues à exercer leur droit de retrait, seule et unique façon réellement responsable de limiter la propagation du virus.
Il est de notre responsabilité de revendiquer toutes garanties utiles et nécessaires pour que l'employeur assume notre protection

Dans ces conditions nous vous invitons à faire valoir votre droit de retrait, et nous exigeons que la direction garantisse à tous, sans exception d'aucune sorte, le maintien total de la rémunération !!

Nous sommes d'ores et déjà là pour faire avancer ces revendications, et demain, le jour d'après, nous serons là pour rappeler toute la force de notre protection sociale, toute la force du service public et particulièrement du service public de l'emploi.
Nous serons là pour revendiquer un juste retour en termes de droits collectifs, de salaires, de classification digne de ce nom et basée sur les qualifications.

Et si nous nous félicitons du report des contre-réformes de l'indemnisation chômage et de notre système de retraite, notre revendication d'abandon total de ces contre-réformes demeure.
Ne lâchons pas.

Saint Ouen l'Aumône, le 17 mars 2020